



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fabrègues, sur l'élaboration du zonage pluvial et sur la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) concernant l'église «Saint Jacques» inscrite au titre des monuments historiques

Par arrêté n°**MAR2019-0184**, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fabrègues, sur l'élaboration du zonage pluvial et sur la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) concernant l'église « Saint Jacques » inscrite au titre des monuments historiques.

Le projet de PLU ainsi que le projet de zonage pluvial ont fait l'objet d'une notification à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 04/04/2019

L'enquête publique est organisée **du lundi 19/08/2019 à 9h au vendredi 20/09/2019 à 17h inclus** (33 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public.

Par décision n°E19000084/34 en date du 21/05/2019, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Mme Claudine-Nelly RIOU, Retraitée, fonctionnaire de la direction des services fiscaux, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique. Les pièces du dossier, ainsi que deux registres d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public. Un registre sera déposé à la Mairie de Fabrègues (8 Rue Paul Doumer- 34690), le second registre sera déposé au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus – 34961 Montpellier).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Fabrègues (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h,) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>) et sur le site internet de la Ville de Fabrègues (<http://www.ville-fabrègues.fr>). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 18h et à la mairie de Fabrègues, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Mme. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : « Mme. le commissaire enquêteur – enquête publique unique – projet de PLU Fabrègues, élaboration du zonage pluvial et PDA « église Saint jacques « - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 » ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : fabrègues_rg@montpellier3m.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 4 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Fabrègues (8 Rue Paul Doumer - 34690 Fabrègues) :le lundi 19/08/2019 de 09h à 12h, le jeudi 29/08/2019 de 9h à 12h et le vendredi 20/09/2019 de 14h à 17h.

La personne responsable du projet est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DiPPT - 04.67.13.48.13) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles. À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en Mairie de Fabrègues, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le projet le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fabrègues, sur l'élaboration du zonage pluvial et sur la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) concernant l'église « Saint Jacques » inscrite au titre des monuments historiques, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.